



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 31<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 mars 2014, à 10 heures

*Président* : M. Taalas ..... (Finlande)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (*suite*)

- b) Élection de membres du Comité des contributions (*suite*)
- f) Élection de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

*Plan-cadre d'équipement (suite)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-02294 (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 116 de l'ordre du jour : Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (suite)**

**b) Élection de membres du Comité des contributions (suite) (A/68/102/Add.1)**

1. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général (A/68/102/Add.1) dans laquelle celui-ci informe l'Assemblée générale de la démission du Comité des contributions de M<sup>me</sup> Susan McLurg (États-Unis d'Amérique) et de celle de M. Kazuo Watanabe (Japon), et lui demande de nommer deux personnes pour remplacer M<sup>me</sup> McLurg et M. Watanabe jusqu'à l'expiration de leur mandat, à savoir le 31 décembre 2015.

2. Le Gouvernement américain a proposé, avec l'assentiment du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, la candidature d'Edward Faris au poste devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> McLurg. Le Gouvernement japonais a proposé, avec l'assentiment du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, la candidature de Shingeki Sumi au poste devenu vacant à la suite de la démission de M. Watanabe. Le Président considère que la Commission souhaite recommander la nomination de ces candidats par acclamation.

3. *La Cinquième Commission recommande de nommer par acclamation M. Faris (États-Unis d'Amérique) et M. Sumi (Japon) au Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de la nomination par l'Assemblée générale dans le cas de M. Faris et le 1<sup>er</sup> avril 2014 dans le cas de M. Sumi, et s'achevant le 31 décembre 2015 pour les deux candidats.*

**f) Élection de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (suite) (A/68/106/Add.2)**

4. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général (A/68/106/Add.2), dans laquelle celui-ci se réfère aux décisions 68/412 A et B, par lesquelles l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Cinquième Commission, de nommer deux membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour pourvoir deux des trois sièges vacants. Le Secrétaire général a aussi informé l'Assemblée que le

Gouvernement chilien avait présenté la candidature de M<sup>me</sup> Patricia Arriagada pour pourvoir le siège vacant au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet à la date de la nomination de M<sup>me</sup> Arriagada par l'Assemblée générale et s'achevant au 31 décembre 2016. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature de M<sup>me</sup> Arriagada. Le Président considère que la Commission souhaite recommander la nomination par acclamation de la candidate.

5. *La Cinquième Commission recommande de nommer par acclamation M<sup>me</sup> Arriagada (Chili) au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, pour un mandat prenant effet à la date de la nomination par l'Assemblée générale et s'achevant le 31 décembre 2016.*

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)**

*Plan-cadre d'équipement (suite)  
(A/68/352/Add.2, A/68/352/Add.3  
et A/68/797)*

6. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le rapport actualisé du Secrétaire général sur l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352/Add.2), dit qu'en dépit des retards dus aux intempéries, l'objectif prioritaire du plan-cadre, à savoir achever les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale pour septembre 2014, est en passe d'être atteint. Les deux autres grands chantiers en cours concernent les sous-sols et la sécurité sur la 1<sup>re</sup> Avenue, avec notamment l'installation d'une rangée de bornes de protection et la construction de nouveaux sas de contrôle et de sécurité. Les travaux prévus aux entrées de la 42<sup>e</sup> et de la 48<sup>e</sup> Rues n'ont pas encore démarré du fait que la ville hôte tarde à délivrer les autorisations nécessaires. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de communiquer avec la ville hôte en vue de résoudre les problèmes de sécurité. Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée à ce jour et le fait que les bâtiments de la Bibliothèque et les bâtiments de l'annexe sud soient si proches de la bretelle de sortie de la Franklin D. Roosevelt East River Drive (FDR Drive) préoccupe les spécialistes de la sécurité de l'Organisation.

7. Le 5 février 2014, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité ont adressé une lettre à la Représentante permanente du pays hôte auprès de l'Organisation des Nations Unies pour demander que la ville hôte restreigne l'accès à la bretelle de sortie de la 42<sup>e</sup> Rue aux seuls véhicules autorisés, mesure qui permettrait de mieux protéger le Siège de l'ONU. Le 24 février 2014, le Secrétariat a reçu une réponse dans laquelle il était indiqué qu'il était impossible de fermer ou de déplacer la bretelle de sortie. Le Secrétariat continuera de dialoguer avec les autorités de la ville et du pays hôte en vue de renforcer la sécurité le long de la partie de la 42<sup>e</sup> Rue qui borde le complexe abritant le Siège de l'Organisation.

8. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé d'autres options pour la réinstallation dans d'autres locaux des fonctions de la Bibliothèque et des bureaux de l'annexe sud. Une solution possible consisterait à déplacer la cafétéria au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, et à installer un espace supplémentaire de vente de nourriture et de boissons à emporter ailleurs dans le complexe. Le coût de cette solution à deux volets est estimé à 4 millions de dollars. Les services de la Bibliothèque pourraient être relogés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sous-sols. Le coût de cette réinstallation et de celle des autres services des bâtiments de l'annexe sud se situerait entre 17,6 et 20,9 millions de dollars. Toutefois, le budget du plan-cadre ne prévoit aucun crédit pour ce type de travaux, de sorte que si l'Assemblée générale décide d'opter pour l'une des solutions mentionnées, une source de financement devra être trouvée.

9. Au 31 décembre 2013, le coût global du plan-cadre d'équipement jusqu'à son achèvement était estimé à 2 214,9 millions de dollars, soit une augmentation de 223 000 dollars résultant d'une augmentation des contributions volontaires car la participation au programme de dons implique dans la plupart des cas d'autres travaux. Ce montant est à mettre en rapport avec le coût total prévu en juin 2013, soit 2 214,7 millions de dollars.

10. Le coût du projet est financé par des crédits ouverts de 2004 à 2011, des contributions volontaires, des intérêts créditeurs courus et la réserve opérationnelle, soit au total un montant de 2,15 milliards de dollars alloué dans son intégralité

au financement des dépenses afférentes aux travaux de rénovation en cours. La portion non financée du projet, qui s'élève à 65 millions de dollars, comprend le coût de la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, ce qui reste dans les paramètres du projet. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il n'est plus possible de rénover ces bâtiments comme prévu initialement.

11. Remerciant les États Membres de s'être acquittés de leurs contributions en temps voulu, l'orateur fait observer que 99 % des quotes-parts ont été versées et que le montant total des arriérés s'élève maintenant à 800 000 dollars; les contributions devraient être versées dans leur intégralité. Si l'assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les travaux de rénovation de la Bibliothèque et de l'annexe sud restent suspendus, le projet sera mené à bien sans dépassements de coûts et sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des contributions supplémentaires.

12. Présentant le rapport actualisé du Secrétaire général sur le montant définitif des dépenses connexes de la période 2008 à 2013 (A/68/352/Add.3), l'orateur dit que les dépenses connexes n'ont pas été inscrites au budget initial du plan-cadre d'équipement approuvé par l'Assemblée générale alors qu'elles sont indispensables à l'exécution du projet. Le Secrétaire général a présenté chaque année à l'assemblée générale, de 2008 à 2013, le détail des dépenses connexes du coût du centre informatique auxiliaire. L'Assemblée générale a approuvé ces dépenses et imputé les coûts connexes au fonds du plan-cadre d'équipement tout en demandant au Secrétaire général de faire tout son possible pour les absorber.

13. En 2011, lorsque le budget approuvé pour le projet a cessé de pouvoir couvrir l'intégralité des dépenses connexes, l'Assemblée générale a décidé, à la demande du Secrétaire général, d'autoriser celui-ci à engager des dépenses à hauteur de 135 millions de dollars pour poursuivre les activités prévues au titre du plan-cadre d'équipement et couvrir les dépenses connexes. En 2012, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à imputer au budget des dépenses supplémentaires à hauteur de 167,8 millions de dollars. Les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire

ont absorbé 155,3 millions de dollars de la somme de ces deux montants. Le Secrétariat a fait tout son possible pour contenir les dépenses connexes mais il n'est plus possible d'absorber un tel montant.

14. S'agissant de la situation de trésorerie du projet, le bureau du plan-cadre d'équipement a déboursé 168,5 millions de dollars au cours des huit derniers mois. Le 19 mars 2014, le solde de trésorerie s'établissait à 214 millions de dollars. En décembre 2013 et en janvier 2014, les décaissements ont été inférieurs aux prévisions, les travaux à l'extérieur ayant été ralentis par le mauvais temps. Néanmoins, les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale vont bon train. La construction avance, et les décaissements mensuels devraient donc augmenter dans les prochains mois. Toutefois, le solde de trésorerie n'est pas suffisant pour faire face à tous les engagements non réglés et sera épuisé d'ici à juin 2014, à moins qu'une décision sur le financement des dépenses connexes ne soit prise en vue d'alléger le fardeau qui pèse sur le fonds du plan-cadre d'équipement. La trésorerie opérationnelle doit être maintenue à un niveau raisonnable qui permette de mener à bonne fin le chantier du bâtiment de l'Assemblée générale et le reste du projet.

15. Les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire ne peuvent plus être financés au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement sans compromettre la bonne exécution du projet. Le Secrétaire général a présenté une série de formules de financement possibles et une décision définitive devra être prise d'ici à la fin de la première partie de la reprise de la session, faute de quoi le Secrétariat risque de ne pas pouvoir achever la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale. L'Assemblée est invitée à prendre les mesures figurant au paragraphe 42 du rapport actualisé sur l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352/Add.2).

16. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif relatif au plan-cadre d'équipement (A/68/797), dit que le Comité constate avec inquiétude que la date d'achèvement du projet, du plan-cadre d'équipement a été reportée de la fin de 2014 au début de 2015. Ce retard est lié aux entrées situées sur les 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues, où les travaux n'ont

pas encore démarré et devraient durer quelque 18 mois sous réserve que la ville hôte délivre les autorisations nécessaires. Étant donné que le bureau chargé du plan-cadre d'équipement fermera ses portes à la mi-2015, le retard créera un certain nombre de problèmes, notamment celui de la gestion des activités restantes après la mi-2015 et de la responsabilité de la gestion du plan-cadre.

17. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui rendre compte de ce qu'il prévoit de faire pour la gestion et la supervision des travaux aux entrées situées sur les 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues, qui ont été reportés, notamment de la possibilité de raccourcir la durée des travaux, actuellement établie à 18 mois, et de confirmer la date de la fermeture du bureau chargé du plan-cadre d'équipement, dans le douzième rapport annuel qu'il présentera sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

18. En ce qui concerne le financement des dépenses connexes et du centre informatique auxiliaire, le Secrétaire général a révisé le montant définitif des dépenses connexes de la période 2008-2013 à 140 253 300 dollars au 10 février 2014, soit une diminution de 1 155 300 dollars par rapport au montant indiqué dans le rapport présenté à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-huitième session. Sur le montant total définitif des dépenses prévues, une somme de 179 500 dollars inscrite au budget de 2013 a été reportée sur le budget de 2014, en raison des retards accusés dans le transfert des responsabilités au sein du Bureau des services centraux d'appui du fait de la tempête Sandy. Le Secrétaire général n'ayant présenté aucune proposition concrète de financement à cet égard, le Comité consultatif a sollicité ses vues au sujet des formules optimales spécifiques qui s'offraient pour le financement des dépenses accumulées, ainsi qu'indiqué au paragraphe 18 du rapport.

19. Le solde de trésorerie disponible du plan-cadre d'équipement devrait avoir été entièrement utilisé vers la fin de juin 2014. Le Comité consultatif sait qu'il faut des financements pour faire face aux dépenses connexes. Aussi recommande-t-il à l'Assemblée de décider d'ouvrir, sur la base des informations les plus récentes fournies par le Secrétaire général, des crédits pour financer les

dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire avant l'épuisement de la trésorerie du plan-cadre d'équipement.

20. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé du montant actualisé des ressources du Fonds de roulement pour 2014-2015 et du solde du Compte spécial au 31 décembre 2013 (contenus à l'annexe III de son rapport). Il note que, si des crédits devaient être ouverts au titre du projet prévu dans le plan-cadre d'équipement pour financer les dépenses connexes cumulées et le coût du centre informatique auxiliaire sans être immédiatement mis en recouvrement, le recours au Fonds de roulement et au Compte spécial comme mécanisme de financement relais nécessiterait l'approbation de l'Assemblée à titre exceptionnel.

21. Faisant référence aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif à propos de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, l'orateur dit qu'en présentant les autres formules envisageables comme des solutions provisoires, le Secrétaire général n'a pas répondu à la demande de l'Assemblée générale. Le Comité n'est donc pas en mesure de recommander à l'Assemblée d'approuver les autres formules envisageables proposées comme solutions provisoires par le Secrétaire général. Il lui recommande par conséquent de prier ce dernier de lui présenter des propositions nouvelles.

22. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas prévu de démolir les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud. Il a demandé des renseignements sur ce qui était prévu pour continuer à utiliser les deux bâtiments et quelles fonctions résiduelles pourraient éventuellement y être consacrées en permanence, et il a aussi demandé combien de temps encore, selon le Département de la sûreté et de la sécurité, le personnel pourrait continuer d'occuper ces deux bâtiments et quelles mesures pourraient être prises pour les rendre plus sûrs.

23. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Secrétaire général que, le 5 février 2014, le Secrétariat a adressé au Représentant permanent du pays hôte une lettre dans laquelle il demande que la ville hôte prenne des mesures pour protéger le Siège de l'ONU en réservant la bretelle d'accès à la 42<sup>e</sup> Rue aux seuls véhicules autorisés. Le Comité a été

informé que le Secrétariat avait reçu, par la suite, une lettre dans laquelle la Mission permanente du pays hôte indiquait qu'il n'était pas possible de fermer ou déplacer la bretelle de sortie de la FDR Drive.

24. Les travaux de rénovation de la Bibliothèque et de l'annexe sud demeurent suspendus. Le Comité consultatif constate avec regret que le plan-cadre d'équipement ne permettra probablement pas d'exécuter les travaux initialement prévus dans la limite du budget approuvé par l'Assemblée générale pour la rénovation des deux bâtiments dans les délais prévus, d'où des coûts supplémentaires pour les mêmes fonctions une fois que des formules acceptables auront été définies. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le bureau du plan-cadre d'équipement soit fermé progressivement, à mesure que seront achevées les activités restantes du projet et que son fonctionnement ne soit pas prorogé pour s'étendre à la planification et à la gestion des fonctions abritées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Ces tâches devraient plutôt être dévolues au Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion.

25. **M<sup>me</sup> Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe soutient depuis toujours que le plan-cadre d'équipement doit être achevé en temps voulu et dans la limite du budget approuvé, sans pour autant changer l'envergure initiale du projet ou en compromettre la qualité. L'Assemblée générale devrait cependant trancher une fois pour toute la question du financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire à la première partie de la reprise de la session, si l'on veut que le projet soit terminé à temps et en particulier que le bâtiment de l'Assemblée générale soit prêt pour l'ouverture du débat général de la soixante-neuvième session.

26. Sachant qu'il n'est désormais plus possible de répondre aux demandes antérieures de l'Assemblée générale préconisant l'absorption des dépenses connexes, le Groupe souhaite que l'on procède immédiatement à l'ouverture de crédits et à la mise en recouvrement de contributions afin de faire face aux coûts susmentionnés. Faisant observer qu'aucune réponse adéquate n'a été fournie à la

demande par laquelle l'Assemblée générale avait invité le Secrétaire général à soumettre d'autres solutions pour reloger les fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, indépendamment des besoins de locaux à long terme au Siège, le Groupe est extrêmement préoccupé du fait que le Secrétariat n'ait pas présenté d'options de rechange viables qui permettraient d'achever le projet dans son intégralité et ne peut accepter que des solutions à des éléments du plan-cadre soient tributaires d'une question dont la Cinquième Commission est saisie. Tant que les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud n'auront pas été rénovés, le Groupe considérera que le projet n'est pas terminé.

27. Rappelant le rôle spécifique que joue le gouvernement du pays hôte pour ce qui est d'apporter un soutien au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les pratiques des gouvernements des pays hôtes en termes de soutien aux sièges des organes des Nations Unies implantées sur leur territoire ainsi que les avantages, notamment économiques, que les pays hôtes retirent de la présence de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe se déclare préoccupé par les retards pris dans l'exécution du plan-cadre d'équipement du fait que la ville hôte tarde à délivrer les permis nécessaires au démarrage des travaux aux entrées de la voie de desserte situées sur les 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues. Le Secrétariat devrait continuer de se concerter avec le pays hôte en vue de trouver une solution satisfaisante au problème de la bretelle de sortie située à hauteur de la 42<sup>e</sup> Rue.

28. Il importe de préserver l'intégrité architecturale du complexe de l'Organisation des Nations Unies; c'est pourquoi le Groupe accueille avec satisfaction les informations selon lesquelles la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord devrait intervenir en 2015 et il prie le Secrétaire général de veiller au démontage et à l'enlèvement rapides de cette structure. Le plan-cadre d'équipement est censé rénover, moderniser et préserver l'architecture du Siège de l'Organisation. En conséquence, aucun effort ne doit être épargné pour réaliser pleinement ces objectifs tels que les a approuvés l'Assemblée générale.

29. Enfin, le Groupe est extrêmement préoccupé par le peu d'intérêt dont fait montre le Secrétariat pour la réinstallation permanente du bureau du

Groupe des 77 et de la Chine dans le bâtiment du Secrétariat. Bien que ce bâtiment ait été rénové et réoccupé, le Groupe n'a jusqu'ici reçu aucune offre concrète lui proposant des bureaux permanents, adaptés à ses besoins, bien situés et d'une superficie analogue à celle dont il disposait avant le lancement du plan d'équipement. Le peu d'empressement du Secrétariat à trouver rapidement une solution acceptable est regrettable; le Groupe cherchera à résoudre la question par la voie d'un mandat précis de l'Assemblée générale.

30. **M. Van den Akker** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom des pays candidats, le Monténégro et la Serbie; des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine; ainsi que de la Géorgie, se déclare préoccupé par le fait que la date de fin des travaux prévus au titre du plan-cadre d'équipement a été reportée d'un an. Le Secrétaire général devrait donner des explications sur les retards pris dans les travaux des entrées situées sur les 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues et indiquer ce qu'il compte faire pour mener à bien le chantier, et notamment s'il est possible de raccourcir la durée des travaux, actuellement établie à 18 mois. En outre, d'autres informations sur le report du transfert des responsabilités au sein du Bureau des services centraux d'appui devraient être fournies dans le douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre.

31. Les États membres de l'Union européenne restent préoccupés par la dérive des coûts du plan-cadre d'équipement, qui dépassent d'environ 26 % le montant du budget approuvé, soit 1,876 milliard de dollars dont 155 millions de dollars vont au financement des dépenses connexes et au centre informatique auxiliaire, ainsi que par la nécessité de s'assurer que tout plan d'équipement quel qu'il soit est géré avec rigueur. Certains États membres ont déjà consenti un effort financier important lorsqu'ils ont accepté l'utilisation des intérêts créditeurs accumulés dans le fonds de réserve opérationnel. Comme le projet en est maintenant à une étape critique, avec un solde de trésorerie qui devrait être entièrement épuisé vers la fin de juin 2014, la délégation de l'Union européenne espère que la question de la poursuite et de l'achèvement dans les délais des travaux entrepris au titre du plan-cadre d'équipement pourra être examinée et que des

détails complets sur les dépenses, notamment celles qui ont trait à la clôture des comptes, seront fournis, avant que le Comité ne prenne une décision finale sur le financement.

32. Au sujet des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, l'observateur convient avec le Comité consultatif que d'autres solutions réalistes, pour reloger les fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments susmentionnés, indépendamment des besoins de locaux à long terme au Siège, devaient être soumises à l'Assemblée générale, dans la mesure où il est maintenant évident que le plan initial n'est plus viable. Le financement de ces solutions devrait être précisé. Le bureau chargé du plan-cadre d'équipement devrait fermer une fois que les travaux restants seront achevés; il ne faudrait pas qu'il soit chargé de la planification et de la gestion des solutions futures pour ces deux bâtiments.

33. La Commission est largement d'avis que le Secrétariat devrait présenter un état précis des enseignements du plan-cadre d'équipement. Tous les grands projets d'équipement devraient être examinés dans leurs moindres détails avant que des décisions ne soient prises ou qu'une phase essentielle soit lancée. À cet égard il est absolument indispensable de disposer d'une structure de gouvernance solide et de mécanismes de supervision qui permettent de renforcer la responsabilisation. Les leçons apprises doivent guider la planification et l'exécution des futurs grands projets d'équipement. Parmi les questions qui méritent une attention toute particulière figurent les niveaux d'occupation avant et après la rénovation, les arrangements de travail souples, les questions relatives aux locaux temporaires et la budgétisation des dépenses connexes éventuelles.

34. **M. Ono** (Japon) déplore la publication tardive des documents relatifs au plan-cadre d'équipement, qui a laissé à la Commission trop peu de temps pour examiner la question avant la fin de la première partie de la reprise de la session. En particulier, comme la question des besoins à long terme au Siège pour la période allant de 2014 à 2034 ne sera examinée que deux jours seulement avant la fin de la première partie de la reprise de la session, la Commission n'aura pas le temps de réfléchir à des solutions au problème des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Bien que le

Secrétaire général ait proposé d'autres options temporaires pour reloger les fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, indépendamment des besoins de locaux à long terme au Siège, ces suggestions devraient être examinées en tenant compte des propositions qu'il a formulées au sujet des besoins à long terme en matière d'espaces.

35. Se félicitant que le projet ait avancé depuis le dernier point de la situation entendu par la Commission et que la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale soit dans les temps pour être terminée avant la tenue du débat général de septembre 2014, l'orateur estime que la Commission devrait maintenant s'attaquer au problème de la portion non financée du plan-cadre d'équipement. Elle doit prendre une décision à la première partie de la reprise de la session sur la question pressante du flux de trésorerie, et les délégations doivent trouver un consensus au sujet du financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire. À cet égard il est impératif que le Secrétaire général fasse tout ce qui est en son pouvoir pour maîtriser et absorber les dépenses.

36. **M. Kim** Jihoon (République de Corée) se félicite que le plan-cadre d'équipement soit maintenant dans ses phases finales et que l'Assemblée générale puisse se réunir dans sa nouvelle salle rénovée en septembre 2014, mais constate que le projet a été entravé par des retards et des dépassements de coûts. Tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, la charge financière qui pèse sur les États membres ira en s'alourdissant et le bon fonctionnement de l'Organisation en pâtira inévitablement. Aussi faudrait-il débattre en profondeur et avec sérieux du financement et de l'avenir du plan-cadre. Il faut de toute urgence établir un mécanisme de financement relais qui permette de pallier le déficit de trésorerie du plan-cadre d'équipement. Des États Membres ont demandé à plusieurs reprises au Secrétariat de faire tout son possible pour trouver des sources d'économie et donner rapidement un chiffre définitif. La mise en jeu des responsabilités s'impose plus que jamais et les États Membres doivent s'employer de concert à trouver de meilleures solutions face à ces problèmes financiers.

37. L'Assemblée générale se prononce également sur la question des bâtiments de la Bibliothèque Dag

Hammarskjöld et de l'annexe sud. Au sujet des options proposées par le Secrétaire général, la délégation coréenne déterminera si toutes les solutions possibles ont été dûment prises en considération. Toutefois, compte tenu des difficultés financières mondiales et de la nécessité de garantir la viabilité de l'Organisation, le facteur le plus important est celui de la discipline budgétaire.

38. **M. Libermann** (États-Unis d'Amérique) dit que le projet du plan-cadre d'équipement a certes ont considérablement progressé, mais qu'il prendra encore un an et qu'il accuse un déficit de trésorerie de 156 millions de dollars. Ce déficit est loin d'être nouveau, mais il s'agit maintenant de trouver le financement nécessaire pour que les travaux puissent se poursuivre sans interruption. À moins qu'une solution ne soit trouvée, le bâtiment de l'Assemblée générale risque fort de ne pas être prêt pour l'ouverture de la soixante-neuvième session. Il est demandé aux États Membres de verser des contributions supplémentaires pour financer des dépenses qui n'avaient pas été initialement prévues, et cela à l'heure où beaucoup de gouvernements, dont le Gouvernement américain, font face à d'énormes contraintes budgétaires et apprennent à faire plus avec moins et exigent des responsables qu'ils fassent de même.

39. La délégation des États-Unis veut que le plan-cadre d'équipement soit mené à bien dans son intégralité dès que possible et a fait ce qu'elle devait pour que le projet soit exécuté en temps voulu dans les limites du budget approuvé, et soit doté des ressources nécessaires, mais elle ne saurait accepter une nouvelle mise en recouvrement de contributions. Pour remédier au problème, la Commission doit trouver des formules de financement novatrices, comme elle l'a fait dans le passé. Des mesures pourraient être prises pour réduire le déficit de trésorerie et obtenir les apports de liquidités nécessaires.

40. Le Secrétaire général devrait premièrement continuer de tout mettre en œuvre pour trouver toutes les sources d'économie possibles, notamment en examinant tous les contrats en souffrance et les réclamations éventuelles contre des fournisseurs, et en cherchant d'autres moyens de réaliser d'autres économies par des analyses de la valeur sans pour autant compromettre la qualité du projet. Deuxièmement, le Secrétariat devrait solliciter les

parrainages et les contributions volontaires d'États Membres. Le projet de 2 milliards de dollars n'a reçu que 114 millions de dollars de contributions volontaires, dont 100 millions de dollars versés par le Gouvernement américain, pour financer les travaux de sécurisation nécessaires. Rien ne prouve que toutes les autres sources de financement possibles ont été épuisées.

41. Cela étant, il est fort peu probable que le Secrétaire général puisse trouver 156 millions de dollars en économies et en contributions volontaires, surtout dans la phase finale du projet. La Commission doit par conséquent se montrer pragmatique et réfléchir aux propositions formulées par le Comité consultatif en vue de trouver une solution novatrice qui permette de combler le reste du déficit de trésorerie. La solution, quelle qu'elle soit, doit éviter d'alourdir indûment la charge financière qui pèse sur les États Membres, tenir compte des cycles budgétaires propres à chaque pays, et donner au Secrétaire général les moyens de mener le projet à son terme dans les délais voulus.

42. Comme il a été confirmé qu'il n'était pas possible de fermer ou de déplacer la bretelle d'accès à la 42<sup>e</sup> Rue et que les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud ne pouvaient être structurellement modifiés pour satisfaire aux normes de sécurité de l'ONU, une autre solution devra être trouvée. Le Secrétaire général a fait une proposition coûteuse qui consisterait à déplacer la Bibliothèque et la cafétéria, mais il faudra réfléchir aux autres options avant de prendre une décision. Des solutions plus concrètes et plus viables devraient donc être soumises rapidement à l'Assemblée générale. Vu les contraintes de temps qui pèsent sur l'achèvement des travaux, il incombe à la Commission de trouver sans attendre une solution peu onéreuse et responsable sur le plan budgétaire, qui ne compromettra pas l'important travail de l'Organisation.

43. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que les rapports du Secrétaire général contenant des informations actualisées sur le plan-cadre d'équipement et sur les besoins de locaux à long terme au Siège ont été soumis avant la date limite fixée pour la première partie de la reprise de la session. Le Secrétariat continuera néanmoins de n'épargner aucun effort pour remédier à la



publication tardive des documents, qui nuit aux travaux de la Commission.

44. Le Secrétariat est convaincu que les travaux en cours dans le bâtiment de l'Assemblée générale et les sous-sols seront achevés en temps voulu. Toutefois, comme rien n'indique que les autorisations nécessaires au démarrage des travaux prévus aux entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues seront accordées, il est impossible de donner une date précise d'achèvement pour cette partie du projet. Le Secrétariat continuera de coopérer avec le gouvernement hôte pour obtenir rapidement la délivrance des permis nécessaires.

45. La recherche d'un espace de bureau pour le secrétariat du Groupe des 77 et de la Chine est une priorité pour le Secrétariat, qui étudie la question en concertation avec le Président et le Secrétaire exécutif du Groupe. Le Secrétariat est résolu à trouver une solution satisfaisante et à mettre à la disposition du Groupe des bureaux analogues à ceux dont il disposait avant le démarrage des travaux.

46. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif souscrit aux observations des États Membres au sujet de la publication tardive des documents. Pour que ses rapports puissent être publiés dans les meilleurs délais, le Comité devrait recevoir rapidement les réponses aux questions posées par ses membres lors de leurs délibérations ainsi que les rapports du Secrétariat. Le Secrétariat a parfois des difficultés à communiquer ces réponses en temps voulu. Il est question d'ajuster le calendrier des travaux du Comité consultatif de manière à alléger les contraintes de temps.

*La séance est levée à 11 h 20.*